



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Somalie

Question écrite n° 89435

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de bien vouloir lui faire part de la position de la France concernant la demande de reconnaissance internationale venant de la République du Somaliland.

Texte de la réponse

La France accorde une attention particulière à la stabilité de la Corne de l'Afrique. La situation en Somalie fait, en particulier, l'objet d'une attention constante du Gouvernement. En 2008, la France a signé les Accords de Djibouti, au nom de l'Union européenne et à titre national. Ces accords demeurent le fondement du processus de réconciliation en cours en Somalie, sous l'égide du Gouvernement fédéral de transition et de son Président, Sheikh Sharif. Le Gouvernement fédéral de transition demeure la seule autorité de gouvernement reconnue par la France en Somalie. L'existence de facto d'autorités politiques régionales au Somaliland et au Puntland nous a, néanmoins, conduits à développer une approche pragmatique. La région du Somaliland bénéficie, en effet, d'une stabilité politique désormais établie comme en témoigne la récente alternance politique avec l'arrivée au pouvoir du Président Silanyo. Avec les autorités du Somaliland, la France entretient un dialogue direct dans le respect de l'unité somalienne. Le ministre des affaires étrangères et européennes a reçu le Président du Somaliland, lors de sa visite à Paris, en mai 2010. Par ailleurs, nous encourageons les différentes autorités régionales à entretenir un dialogue régulier avec les autorités centrales à Mogadiscio. De tels échanges sont facilités par les Nations unies en particulier sur le sujet de la lutte contre la piraterie. Notre position sur l'avenir du Somaliland demeure inchangée : le Somaliland est une province somalienne, dont l'avenir (autodétermination, autonomie, etc.) devra faire l'objet d'un accord avec les autorités du reste de la Somalie.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89435

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10464

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4784